

Paris, le 28 mai 1848.

CITOYEN COMMISSAIRE,

La confiance de la Commission du Pouvoir exécutif vient de m'appeler aux fonctions de Ministre de la Marine et des Colonies.

J'aurais cru manquer à mes devoirs de citoyen en déclinant, dans les circonstances actuelles, l'honneur qui m'est fait.

La mission que j'ai acceptée est grande et difficile, en ce qui regarde les colonies comme en ce qui touche le service de la flotte. D'un côté comme de l'autre, j'ai besoin de pouvoir compter sur un concours énergique et dévoué de la part de tous les officiers et fonctionnaires.

Accomplie par le Gouvernement provisoire de la République, sur la proposition de mon illustre prédécesseur, l'abolition de l'esclavage fait entrer nos principales colonies dans des voies nouvelles où les appelaient les vœux de tous les amis de l'humanité et de la civilisation.

Ma plus vive sollicitude secondera le succès de toutes les mesures destinées à y fonder un régime de liberté complète, paisible et prospère. Les autres possessions coloniales de la France peuvent également compter sur mon plus sérieux désir de protéger tous leurs intérêts et d'en assurer le développement.

Salut et fraternité.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,

Signé : CASY.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire archiviste,

A. DE ST-AUBIN.

Paris, le 17 juillet 1848.

CITOYEN COMMISSAIRE,

Des demandes d'emploi pour les colonies, ou des demandes d'avancement, me sont journellement adressées sans votre intermédiaire, soit par des habitants, soit par des fonctionnaires. En ce qui a rapport aux demandes d'emploi, je vous engage à faire savoir à tous vos administrés qu'il est utile qu'elles me parviennent, autant que possible, par votre intermédiaire, faute de quoi il est généralement nécessaire qu'elles vous soient renvoyées pour avis préalable. Quant aux demandes ou réclamations qui sont faites par des fonctionnaires, elles ne doivent jamais me parvenir que par la voie hiérarchique, et je vous invite à tenir la main à ce que les dispositions de l'art. 43 de l'instruction du 4^{er} juillet